



CC du Pays d'Uzerche (Siren : 241927243)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Uzerche
Arrondissement	Tulle
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	31/12/1999
Date d'effet	31/12/1999

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Catherine CHAMBRAS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	10 Place de la Libération
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19140 UZERCHE
Téléphone	05 55 73 26 53
Fax	05 55 73 77 47
Courriel	communauté-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	10 095
Densité moyenne	29,89

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Condat-sur-Ganaveix (211906003)	676
19	Espartignac (211907605)	421
19	Eyburie (211907902)	501
19	Lamongerie (211910401)	123
19	Masseret (211912902)	664
19	Meilhards (211913108)	554
19	Orgnac-sur-Vézère (211915400)	329
19	Perpezac-le-Noir (211916200)	1 257
19	Saint-Ybard (211924808)	707
19	Salon-la-Tour (211925003)	685
19	Uzerche (211927603)	2 855
19	Vigeois (211928502)	1 323

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Assurer les conseils et les contrôles en matière d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>La CC est compétente pour réaliser des études relatives à l'axe santé. La CC est compétente pour créer, aménager et gérer en lien avec les professionnels de santé du territoire des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires intercommunales.</i>
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. - Politique du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. <i>PRESTATION DE SERVICES : La Communauté de communes est compétente pour réaliser des prestations de services au profit d'autres communautés de communes, dans le respect des dispositions du code des marchés publics et dans des</i>

<i>conditions d'exécution et de rémunération fixées par convention.</i>
<b>Développement et aménagement social et culturel</b>
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction ,aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements sportifs à rayonnement communautaire, c'est à dire utilisables par l'ensemble des communes membres, dont le coût d'investissement est supérieur à 8000 000 ? HT.</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</i>
- Schéma de secteur
- Constitution de réserves foncières
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Promotion du tourisme dont la création et gestion d'offices de tourisme</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire;</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<b>Autres</b>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>Participation au SDIS pour le centre de secours d'Uzerche ; participation au SDIS pour le centre de secours de Chamberet due par la commune de Meilhards ; participation au SDIS pour le Centre de secours de Vigeois due par les communes d'Ornac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir et Vigeois.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>La Communauté de Communes est compétente en matière de création et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT, dont la mise en place de la fibre optique sur le territoire communautaire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférent, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 DU 12 AVRIL 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, à savoir les maisons de services au public nouvelles et labellisées, de rayonnement communautaire, hors maison du département, accueillant au moins 10 services.</i>
- Autres <i>GESTION D'UN SERVICE D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS : Création et gestion d'une fourrière communautaire apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

87	SM DORSAL (258728658)	SM ouvert	666 475
19	SM pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	157 745
19	PETR Vézère-Auvezère (200074870)	SM fermé	23 591
19	SI mixte et à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) (251928776)	SM fermé	174 152

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)